

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2011
VALANT COMPTE-RENDU**

L'an deux mil onze, le 27 juin à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick Méhaignerie, Marie-Renée Saillant, Vincent Houdan, Jean-Paul Jannier, Bernard Delaunay, Gérard Gilbert, Claudine Paysant, Jean-Louis Pinsard, Daniel Cheul, André Mongodin, Sabrina Saudrais, Thierry Duplat, Thérèse Loisel, Philippe Héry, Marie-Thérèse Esnault, Marie-France Bardaine, André Bellier, Stéphane Douabin, Christophe Boittin

Excusés :

Pouvoirs :

Mme Thérèse LOISEL est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du 30 mai 2011.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reporter la question suivante au prochain Conseil Municipal :

- OGEC : convention cantine/garderie

Le présent compte-rendu a été affiché le lundi 4 juillet 2011

Présentation des activités de l'association AFDI (Agriculteurs Français Développement International) au Mali par :

*Mme Marie-Anne BRIAND, membre de l'AFDI
Ms Henri COULIBALY et Kassoum COULIBALY*

➤ **2011.06.27 d1 – Aménagement des cellules médicales : choix d'un maître d'oeuvre**

M. Gérard GILBERT, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la commission bâtiment a examiné les trois offres reçues suite au lancement de la consultation pour le marché de maîtrise d'oeuvre d'aménagement des cellules médicales. Ces cellules médicales seront situées au rez-de-chaussée de l'immeuble qui va prochainement être construit par la SA « Les Foyers ».

Après examen des offres, la commission propose de retenir :

- Cabinet GESLAND-HAMELOT.
Forfait de rémunération provisoire : 4 845 € HT (soit 8.50 % du montant prévisionnel des travaux estimé à 57 000 €HT – 405 €/m2 pour 140 m2)
La fixation du forfait de rémunération définitif fera l'objet d'un avenant

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Mme le Maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre ainsi que tout document lié à ce dossier.

➤ **2011.06.27 d2 – Aménagement du centre-bourg : avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre**

M. Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, expose aux conseillers que, suite à l'acquisition partielle de l'îlot privatif central de la commune (terrain Rozé) en 2010, le périmètre des études globales du projet d'aménagement du centre bourg a du être modifié et étendu par rapport au projet initial. Cette acquisition a en effet entraîné :

- la modification du projet de construction de logements locatifs sociaux de la SA « Les Foyers » en centre bourg, l'implantation des logements collectifs étant revue ;
- la création d'un parking supplémentaire derrière les logements collectifs modifiant le plan de circulation en centre bourg. Ce parking comprend en effet un accès par la rue Saint Martin.

Suite à cette modification, deux délibérations ont été adoptées par le Conseil Municipal :

- 27 mai 2010 : validation d'une esquisse d'aménagement du centre bourg proposé par le cabinet ABE,

maître d'œuvre du projet, suite à l'acquisition du terrain Rozé ;

- 21 avril 2011 : approbation de l'extension du périmètre de l'étude de l'atelier ABE (parvis de l'église et rue St Martin) afin de disposer d'une étude globale.

Suite à ces diverses modifications, l'estimatif des travaux s'élève à 492 000 € HT. Le contrat du cabinet ABE prévoyait un forfait pour les esquisses d'un montant de 2 500 € HT ainsi qu'un taux de rémunération de 5.5 % du montant des travaux.

En tenant compte de ce nouvel estimatif, le cabinet ABE propose l'avenant suivant :

- Montant initial du marché : 10 750 € HT soit 12 857 € TTC
- Avenant n°1 : 21 310 € HT soit 25 486.76 € TTC
- Nouveau montant du marché : 32 060 € HT soit 38 343.76 € TTC qui correspond à 5.5 % du montant estimatif des travaux au stade APS (Avant Projet Sommaire) et à 2 500 € supplémentaires pour les esquisses

Les autres clauses contractuelles du marché initial demeurent inchangées.

M. Delaunay précise qu'il s'agit du forfait de rémunération provisoire, le forfait de rémunération définitif étant fixé à la validation du coût prévisionnel par la commune au stade Avant Projet Définitif (APD).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Mme le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document lié à ce dossier.

➤ **2011.06.27 d3 – Modification simplifiée du PLU : suppression de l'emplacement réservé n°21**

Mme le Maire sort de la salle du Conseil pour cette délibération

Mme Marie-Renée Saillant, adjointe au Maire, informe les conseillers que l'objet de l'emplacement réservé n°21, situé à la Fleuriais, est le suivant : création d'une voie de desserte pour la zone 2 AU (1 300 m2)

Suite aux études menées dans le cadre du projet de lotissement « La Pérouse », il apparaît qu'aucune voie de desserte n'est prévue sur cet emplacement réservé. En effet, la partie sud de la zone 2 AU a été exclue du projet.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de:

- Prescrire la modification simplifiée du PLU (Décret n°2009-722 du 18 juin 2009) pour la suppression de l'emplacement réservé n°21 situé à la Fleuriais
- Mener la procédure précisée par l'article L 123-13 du code de l'urbanisme
- Fixer les modalités de concertation de la façon suivante: diffusion de l'information aux habitants par publication d'un avis dans un journal diffusé dans le département, affichage de l'avis en mairie pendant un mois, ouverture d'un registre pendant un mois en vue de recueillir les observations éventuelles du public
- Autoriser Mme Marie-Renée SAILLANT, adjointe au Maire, à signer tous les documents nécessaires

Après délibération et par 17 votes POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal valide ces propositions.

➤ **2011.06.27 d4 – Acquisition du terrain de M. CHEVAL**

M. Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, informe les conseillers municipaux que dans le cadre du projet de lotissement « Le Champ Richard », il convient d'acquérir une partie de la parcelle C 482 pour une surface d'environ 20 m2.

Après discussion avec M. Eugène CHEVAL, propriétaire, celui-ci a donné son accord pour la cession de cette partie de terrain au prix de 200 € soit 10 € le m2.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'acquérir une partie de la parcelle C482 pour environ 20 m2, appartenant à M. Eugène CHEVAL au prix de 10 € le m2 soit 200 €
- D'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- Les frais de notaire et tout autre frais lié à la transaction seront à la charge de la commune (notamment la réfection de la clôture de M. Cheval)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

➤ **2011.06.27 d5 – Cession du véhicule des services techniques**

M. Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, informe qu'un acquéreur a été trouvé pour la PEUGEOT 205 des services techniques. Le prix de vente est de 200 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la vente de ce véhicule au prix de 200 € HT à M. HORY Auguste
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

➤ **2011.06.27 d6 – Vitré Communauté : convention de prestation de balayage mécanique**

M. Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, propose aux conseillers municipaux la signature d'une convention de prestation de balayage mécanique avec Vitré Communauté. Il précise qu'il est pour l'instant prévu deux passages par an pour effectuer les balayages des artères principales.

Le tarif horaire en vigueur s'élève actuellement à 76 €. Il est sujet à révision annuelle. La convention est signée pour une durée de trois ans et sera tacitement reconduite par période de 1 an sauf résiliation 6 mois avant son terme par l'une ou l'autre des parties.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec date d'effet au 25 juin 2011.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

➤ **Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 8 juillet 2009)**

○ Marchés publics (inférieurs à 50 000 € HT)

- 2011-06: Chauffage de l'église – Entreprise CIEL: 23 000 € HT soit 27 508 € TTC
- 2011-07: Contrat d'entretien de l'orgue – SARL LEMERCIER : 700 € HT soit 837.20 € TTC par an
- 2011-08: Remplacement des plaques translucides de la toiture de la salle des sports – Entreprise TOURNEUX : 6 115.50 € HT soit 7 314.14 € TTC
- 2011-09: Joints rue Jeanne d'Arc – Entreprise Jérôme GARDAN : 9 885.67 € HT soit 11 823.26 € TTC

○ Contrats d'assurance

- 2011-10: Assurance « Auto-Mission » – Groupama: 341.45 € HT soit 428.59 € TTC (cotisation annuelle)

➤ **Compte rendu de commissions**

1/Commission Voirie du 8 juin 2011

M. Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, présente le compte-rendu de la commission :

- Aménagement espace jeux rue de la Perrière
- Marché curage fossé/dérasement accotement
- Aménagement global du bourg

2/Groupe de travail urbanisme/voirie du 10 juin 2011

Mme le Maire présente le compte-rendu de la réunion du groupe de travail :

- Réflexion sur le projet de lotissement « Le Champ Richard » en présence du syndicat d'Urbanisme et du cabinet Archipole

Le cabinet Archipole a présenté aux membres du groupe de travail un projet de plan de composition du futur lotissement. Une réflexion doit être poursuivie sur les alternatives d'entrée et de sortie du lotissement.

3/Commissions Sport et Loisirs des 14 et 20 juin 2011

M. Vincent HOUDAN, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Festival des marches de Bretagne – la nuit des conteurs du samedi 9 juillet 2011
- Réunions de préparation de la manifestation (parcours, bénévoles, matériel, balisage, sécurité)

4/Commission Bâtiments du 22 juin 2011

M. Gérard GILBERT, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Aménagement des cellules médicales : choix d'un maître d'oeuvre
- Travaux salle des sports

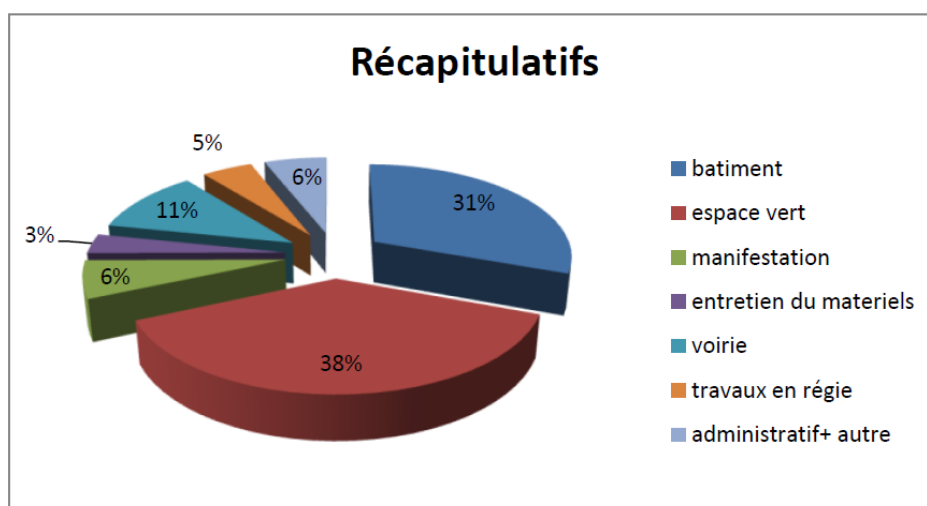
➤ Questions diverses

1. Dates à retenir :

- Commissions Education Culture Jeunesse et Sport et Loisirs : 30 juin 2011
- Commission Sports et Loisirs : 4 juillet 2011
- Groupe de travail urbanisme/voirie : 29 août 2011

2. Présentation de la répartition des heures du service technique

M. Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, présente la répartition des heures du service technique pour le premier semestre 2011 :



Prochain Conseil Municipal : le lundi 11 juillet 2011 à 20h30